

# CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009

## PROCES VERBAL

**Présents** : LUCAS – LOPES - HENAFF J.L. – LAMANDÉ – DANIEL – LE BRIS – HERRY - BIANNIC – PETIBON – PHILIPPE – FOURNIS – LE BERRE – LE BRIGANT – MORINIERE – HENAFF - PERES-RAVOUX – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – SUC.

**Secrétaire de séance** : LE BRIS.

Le procès verbal de la séance du 12 mars 2009 est adopté après prise en compte d'une modification demandée par Mr HERRY : la cérémonie « Fête des mères » est fixée au 14 juin et non au 7 juin comme indiqué dans le procès-verbal.

### ❖ **Budget primitif (budget principal et budgets annexes)**

Mr LOPES présente les budgets annexes après avoir rappelé que le vote du document budgétaire est l'acte le plus important du Conseil Municipal. Le budget primitif prévoit les dépenses et les recettes de l'année ainsi que le montant de l'impôt.

- **Port de plaisance :**

- Fonctionnement** : 14 000 €

- **Dépenses** :

- Dont entretien des mouillages : 4700

- Maintenance balise par la DDE : 700

- Charges financières : 700

- Virement à la section d'investissement : 4200

- **Recettes** :

- Location corps morts : 14 000

- Investissement** : 14 257,99 €

- **Dépenses** :

- Immobilisation corporelle : 10 757,99

- Remboursement emprunt : 3 500

- **Recettes** :

- Affectation du résultat : 6 010,49

- Virement section de fonctionnement : 4 200

- Dotation aux amortissements : 2 500

- **Camping :**

- Fonctionnement** : 152 040 €

- **Dépenses** :

- Charges à caractère général : 53 490

- Frais de personnel : 77 000

- Remboursement emprunt : 2 500

- Virement section de fonctionnement : 10 000

- Dotation aux amortissements : 8 050

- **Recettes** :

- Location emplacements et mobil homes chalets : 143 000

- Bar, jetons, laverie : 9 000

**Investissement** : 74 375,59 €

- Dépenses :  
Achat 2 mobil homes, bornes électriques, cloison mobile : 74 375,59
- Recettes :  
Emprunt : 36 106,73  
Affectation du résultat : 20 218,86  
Dotation aux amortissements : 8 050

• **Centre Nautique :**

**Fonctionnement** : 256 545 €

- Dépenses :  
Dépenses à caractère général : 42 000  
Charges de personnel : 150 000  
Autres charges : 27 650  
Dotation aux amortissements : 33 795
- Recettes :  
Produits de location : 160 000  
Participation budget principal : 66 318,18  
Excédent d'investissement transféré : 30 226,82

**Investissement** : 68 320,82 €

- Dépenses :  
Achat bateaux : 16 200  
Remorque : 3 260  
Chars à voile : 6 405  
Gréements char : 2 894  
Moteur Yamaha : 3 070  
Kit 6 m2 mini 4 : 6 265  
Reprise excédent investissement : 30 226,82
- Recettes :  
Subventions : 4 600  
FCTVA : 5 650  
Produit de cession : 6 830  
Dotation aux amortissements : 33 165

Mr LAMANDE évoque le déficit récurrent du budget du centre nautique. Il est envisagé de « lisser » l'activité sur l'ensemble de l'année avec notamment l'accueil de séminaires d'entreprises. Cette orientation impose quelques travaux et aménagements pour adapter le local (liaison WIFI, chauffage...)

• **Assainissement :**

**Fonctionnement** : 453 033

- Dépenses :  
Charges à caractère général : 140 510  
Charge de personnel : 81 000  
Charges financières : 54 000  
Virement section de fonctionnement : 30 340  
Dotation aux amortissements : 145 983
- Recettes :  
Redevance assainissement : 336 500

Prime d'épuration : 16 289  
Amortissement des subventions : 96 244

**Investissement** : 1 225 833,35 €

- **Dépenses** :  
Amortissement subv : 96 244  
Remboursement emprunt : 110 000  
Acquisition matériel : 30 000  
Extension réseau 2007-2008 : 470 000
- **Recettes** :  
Affectation du résultat : 104 515,85  
Subvention : 204 800  
Emprunts : 740 194,50  
Amortissement des biens : 145 983

Mr le Maire précise qu'une somme de 50 000 € est prévue pour réparation du réseau (lutte contre les eaux parasites) dans les secteurs de Lanscolva, Champ de bataille et vallée du Dourmeur.

Mr LOPES fait remarquer que la consommation en eau a tendance à diminuer. Les travaux d'extension du réseau 2007-2008 permettent de raccorder 200 abonnés. Les redevances nouvelles devraient couvrir les besoins de financement du service.

Le Maire expose que les secteurs à traiter en réseau collectif sont pratiquement achevés. Les prochaines tranches seront moins subventionnées. Une étude est engagée pour la rénovation de la station d'épuration. Le traitement des boues représente actuellement un problème qu'il convient de régler rapidement : les boues liquides sont transportées sur Morlaix avant d'être concentrées et utilisées pour le compostage.

Cette opération est très coûteuse. La solution consistera à installer une centrifugeuse à la station avec ensuite compostage (déchets verts, algues vertes)

Mr LE BRIGANT fait observer que les particuliers utilisent de plus en plus l'eau de pluie pour les WC ou les machines à laver le linge. Cette eau est récupérée et traitée par le dispositif de traitement des eaux usées. Ce coût de traitement n'est pas répercuté sur les usagers dans la mesure où le compteur d'eau potable n'a pas enregistré les volumes.

- **Lotissement de Kergado :**

L'excédent constaté en 2008 (13 918,07 €) a été affecté à réalisation de la voirie définitive et de l'éclairage public.

- **Lotissement de Peulven :**

Les terrains ont été vendus, une somme de 472 463,61 € est disponible pour finir les travaux de viabilisation.

- **Budget principal – commune :**

**Fonctionnement** : 3 899 075 €

- **Dépenses** :  
Dépenses à caractère général : 790 800  
Dont :  
60612 : énergie électricité : 63 000  
60623 : SEJ : 16 450  
60628 : boîtes à pharmacie : 1 600  
60631 : entretien des bâtiments : 18 000  
60632 : fournitures d'une valeur inférieure à 500 € et d'une durée inférieure à 5 ans. : 25 350  
60633 : gravillons – goudron : 42 000

60636 : vêtements des personnes des écoles : 4 000  
611 : chenil service : 5 200  
61521 : espaces verts – fleurissement : 35 000  
6156 : maintenance copieur – cloches église, feux tricolores : 26 400  
6184 : formation du personnel (CACES)  
6232 : fêtes patriotiques : 6 000  
6288 : analyses d'eau de mer.

Charges 012 : charges de personnel :

L'augmentation liée aux promotions (échelons, grades) est de 3 % (1 969 000).

Mr LOPES précise que l'article 6455 (recettes) retrace le montant de l'assurance pour la couverture des risques maladies et accidents.

L'article 6158 enregistre la participation à l'OGEC pour l'école Notre Dame.

L'article 66111 concerne les charges financières pour 104 000 €.

L'article 6714 prévoit les prix pour les maisons fleuries.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 526 157 €.

La dotation d'amortissement est de 135 900.

- Recettes :

Chapitre 013 : atténuation de charges : 70 200 €.

Mr LOPES précise que l'assureur de la commune rembourse les salaires et charges pour les arrêts maladie.

Les produits des services sont inscrits pour une somme de 391 900 € dont 6 000 pour location de terrain à SFR et Bouygues, 44 800 de participation CAF pour le Service Enfance Jeunesse, 308 000 de remboursement des salaires par les budgets annexes (centre nautique, camping).

Chapitre 73 – impôts et taxes (1 726 284) : Mr LOPES fait observer que les « droits de mutation » vont connaître une baisse sensible en lien avec la diminution de l'activité immobilière. Lannion Trégor Agglomération verse une « attribution de compensation » de 204 747 €.

« Les droits de place » sont prévus à hauteur de 27 000 €. Mr LOPES précise que le produit des contributions directes sera examiné dans le cadre du vote des taux.

La taxe sur l'électricité devrait atteindre 85 000 € et la taxe de séjour 20 000 €.

Chapitre 74 – dotations de l'Etat : la dotation forfaitaire est prévue pour 881 347 €. L'augmentation de la population entraîne une très faible augmentation de la dotation forfaitaire.

Mr LOPES présente ensuite *la liste des investissements proposés* par la Commission des Finances :

Dépenses :

- Reprise du déficit antérieur : 510 742,29 €.
- Remboursement des emprunts : 355 000 €
- Achat de terrains nus : 30 000 €
- Etude mouillage groupé : 20 000 €
- Etude schéma eaux pluviales : 37 349,40
- Eclairage public 2008 : 21 990,47
- Rénovation éclairage public : 40 000 €
- Eclairage public 2009 : 75 000
- Rénovation EP 2009 : 35 000
- Numérisation des actes de décès : 6 500
- SIG cadastre : 1 700
- Logiciel « service aux familles » : 4 054

- Voiture pour service technique : 12 000
- Mini bus – SEJ : 20 000
- Mobilier et informatique bureau compta : 6 076
- Ordinateur urbanisme : 1 400
- Copieur école primaire : 1 100
- 2 ordinateurs salle informatique : 1 200
- Informatique école maternelle : 1 624,54
- Informatique école primaire : 500
- Retable chapelle Saint Sébastien : 7 900
- Mobilier école maternelle : 500
- Mobilier école primaire : 500
- Bac à CD et siège bibliothèque : 1 700
- Table de marque salle des sports : 500
- Taxe de séjour 2008 : 19 492,88
- Emploi taxe de séjour 2009 : 18 000
- Tondeuse tronçonneuse : 2 443
- Marteau perforateur et meuleuse : 8 181
- Signalétique Trégor Goëlo : 5 000
- Panneaux signalisation et signalétique : 12 000
- Panneau d'affichage extérieur : 1 200
- Rideaux : 2 000
- Couvertures des registres décès et mariages : 4 800
- Portable pour paiement marché : 2 700
- Table ping pong : 1 400
- Filet hand ball : 200
- Panneau d'affichage extérieur école maternelle : 350
- Défibrillateur : 2 000
- Armoire pour judo : 300
- Tennis/poteaux et filets : 1 100
- Chantiers communaux en régie : 30 000
- Travaux intérieurs perception : 7 620,98
- Espace culturel : 1 323 079,80 (823 079,80 de RAR et 500 000 nouvelle inscription)
- Fontaines et lavoirs : 5 000
- Douche handicapé salle omnisports : 3 000
- Sas d'entrée boulodrome : 3 000
- Carport (CLSH) : 6 000
- Extracteur de fumée ST : 1 000
- Aménagement local gymnase : 2 000
- Réhabilitation toilettes gymnase : 1 000
- Miroir G3 et barre de danse : 3 700
- Etude accessibilité handicapés centre nautique : 2 000
- Centre nautique frais pour séminaire : 15 000
- Columbarium : 7 000
- Travaux communaux voirie en régie : 20 000
- Programme voirie : 319 337
- Réfection pont sur le Yar : 7 300
- Remplacement de 2 poteaux incendie : 4 784
- Parcours santé CLSH : 3 500

Mr LOPES présente les recettes de la section d'investissement :

- Virement de la section de fonctionnement : 526 157
- Produit de cession d'immobilisation : 467 440
- FCTVA : 262 072

- Affectation du résultat : 633 984
- Participation de l'association de Saint Sébastien : 1 200
- Subvention région pont sur le Yar : 1 090
- Subvention département chapelle St Sébastien : 6 740
- Subvention département sur le Yar : 2920
- Subvention département voirie : 28 065
- Subvention département panneau de Kergus : 1 817
- LTA voirie : 14 600
- Subvention étude schéma pluvial : 11 386
- Réalisation d'un emprunt : 944 453,70
- Amortissement des immobilisations : 135 900

La section d'investissement s'équilibre à 3 037 825,36 en dépenses et en recettes

• **Taux des impôts locaux :**

Mr LOPES expose que le Conseil Municipal intervient sur les taux ; les bases sont calculées par les services des impôts.

Les bases représentent le cumul des valeurs locatives.

Les bases sont revalorisées chaque année par la loi de finances d'une part et par l'augmentation de la matière physique (nouvelles constructions) d'autre part.

Pour 2009, la valeur locative augmente de 2,5 % pour la TH et la taxe sur le foncier bâti et de 1,5 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Les allocations compensatrices s'élèvent à 134 194.

Mr LOPES fait observer que les taux communaux sont inférieurs aux taux moyens des communes du département.

Les taux sont inchangés depuis 1983 : taux d'habitation : 14,79, taxe foncière (bâti) : 19,84, taxe foncière (non bâti) : 51,51.

Le produit fiscal 2009 à taux constants est de 1 314 237.

Mr le Maire dit sa déception devant la faible évolution de la dotation forfaitaire alors que la population a augmenté de 200 habitants.

Le Maire souligne trois points importants dans le programme investissements :

- Eclairage public : un effort sur le renouvellement ; une économie attendue sur les consommations
- Un programme voirie de 319 000 €. De nombreuses voiries sont déjà traitées en enrobé.
- L'espace culturel : une nouvelle inscription pour le financement du programme. Le chantier avance dans de bonnes conditions. La pose de la « première pierre » se tiendra prochainement.

Le Maire constate un résultat 2008 intéressant et une dotation aux amortissements de 135 000 €. La dette par habitant est raisonnable ; il est possible de financer l'espace culturel sans bloquer d'autres projets : école maternelle – aménagement foncier.

L'équilibre du budget est assuré en conservant les taux actuels ; la situation est satisfaisante.

Mr LAMANDE dit que plusieurs communes ont augmenté les taux ; le contexte est difficile avec le désengagement de l'Etat.

Mr LAMANDE est favorable au maintien des taux.

Les budgets et les taux d'impositions sont soumis au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le budget primitif 2009 (budget principal et budgets annexes) et la reconduction des taux 2008 pour les impôts locaux.

## ❖ Subventions aux associations - année 2009 :

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

- Secours Populaire Plestin : 244
- Trégor contacts : 1086
- Fanfare Plestin : 150
- CCI Brest Apprentis : 45
- Société des courses hippiques : 762
- Association de chasse : 152

Mr le Maire précise que l'association des donneurs de sang sollicite la gratuité pour l'utilisation de la salle des fêtes et renonce à une subvention.  
L'assemblée donne son accord.

## ❖ Consultation de bureaux d'études - création de mouillages groupés :

Mr LAMANDE rappelle le projet de création de mouillages groupés pour lutter contre le développement anarchique des corps morts. Un cahier des charges a été préparé par la DDE. Il est proposé de consulter les bureaux d'études selon la « procédure adaptée » du code des marchés publics.

Un avis d'appel à la concurrence paraîtra dans un journal d'annonces légales. La commission d'appel d'offres examinera les propositions.

Le Conseil Municipal approuve la procédure proposée.

## ❖ Démarche INFRA POLMAR VIGIPOL :

Le Maire expose qu'il s'agit de se préparer à lutter contre les pollutions maritimes. Il est proposé à l'assemblée communale de manifester sa volonté de lutter contre ces pollutions et de désigner un référent élu et un référent technique. Le Conseil Municipal désigne Monique HENAFF (élu) et Claude BOZEC (Services Techniques).

## ❖ Randonnées - PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée) - inscription :

Le Conseil Municipal prend connaissance du réseau de chemins à inscrire au PDIPR.

Cette démarche permet de protéger juridiquement les chemins inscrits. L'inscription au PDIPR impose à la commune de ne pas aliéner les chemins, de préserver l'accessibilité, le balisage et l'entretien. Il faut également signer des conventions avec les propriétaires privés pour autoriser le passage des randonneurs.

Le Conseil Municipal décide l'inscription des chemins au PDIPR.

## ❖ Questions diverses :

### ▪ Etude schéma pluvial :

Le bureau d'études (Cabinet Bourgois) a relevé 38 km de réseau pluvial au lieu des 23 km prévus au cahier des charges. Un avenant de 2 472,53 € HT est proposé. La première phase de l'étude montre l'opportunité de créer des bassins de rétention des eaux de pluie. Il convient de réaliser un travail sur la topographie des sites pressentis afin d'identifier les références cadastrales à réserver. Cette mission complémentaire est estimée à 7000 €. Le Conseil Général pourrait participer au financement.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces missions complémentaires.

▪ **Dégrèvement assainissement – Madame QUENEC'H :**

Le Conseil Municipal accorde un dégrèvement sur la redevance pour un volume de 31 m<sup>3</sup> suite à une fuite constatée dans le jardin.

▪ **Stagiaire centre nautique – demande de Mme LE LONQUER Patricia :**

Mme LE LONQUER sollicite le versement de l'indemnité stagiaire pour une semaine (du 11 au 16 août 2008) effectuée par sa fille au centre nautique en qualité d'aide monitrice char à voile. Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une somme de 100 euros à Mlle Eloïse LE LONQUER.

▪ **Concession au cimetière communal – remboursement :**

Mr et Mme BETZ sollicite la reprise de leur concession par la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour la reprise de la concession et le remboursement d'une somme de 68,67 € à Mr et Mme BETZ - 7 allée Couperin 77174 VILLENEUVE LE COMTE.

▪ **Circuit des chapelles – mise à disposition des chapelles communales :**

Le Maire expose le programme artistique préparé par l'office Culturel Municipal (expositions de peintres et sculpteurs, concerts...). L'animation se déroulera du 11 juillet au 15 août 2009 dans les chapelles de Sainte Barbe, Saint Eflam, Saint Sébastien et Saint Haran.

La mise à disposition des chapelles est formalisée par une convention commune / Office Culturel Municipal. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée.

▪ **Espace Culturel – avenant au marché SATIM :**

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 au marché SATIM pour la pose d'entretoises en tubes pour le faux grill. Le coût de l'avenant est de 980 € HT.

▪ **Contentieux commune / Association Plestin Environnement – Urbanisme :**

Le Maire dit que le différend concerne l'application de la « loi littoral » et la densification des zones U et NA de l'Armorique lors de la révision du PLU en 2001.

▪ **Motion – collectif des personnels t des étudiants de l'IUT de Lannion – Service public :**

Le Conseil Municipal adopte la motion suivante :

« Nous élus du Conseil Municipal, face à la remise en cause du service public de l'Education Nationale contenue dans les projets de réforme du gouvernement,

- Condamnons la gestion purement comptable du système éducatif et la réduction drastique des financements qui lui sont consacrés, sans prendre en compte les situations territoriales très inégalitaires ;
- Demandons la sauvegarde de l'enseignement supérieur sur le territoire et le maintien des moyens financiers et législatifs pour y parvenir ;
- Apportons notre soutien aux étudiants et personnels de l'IUT de Lannion en lutte contre la LRU.

▪ **Site de collecte des déchets – corniche de l'Armorique :**

Mr LE BERRE attire l'attention sur les problèmes d'entretien de ce point de collecte visible de la départementale.

▪ **Ecole maternelle – jeux pour enfants :**

Mr FOURNIS signale que le toboggan situé dans la cour de l'école maternelle présente des risques pour les enfants.

▪ **CLSH – site de Kergall :**

Constat d'un « tas » de chaises et tables d'école sur l'aire de jeu du centre de loisirs.

▪ **Lotissement de Kergado – sécurité :**

Mme LE GALL suggère l'implantation d'un panneau STOP à la sortie du lotissement de Kergado. L'endroit est dangereux par manque de visibilité.

▪ **Remerciements de Mr LE BRIGANT :**

Mr LE BRIGANT remercie l'assemblée communale pour les marques de sympathie reçues lors du décès de sa mère.

▪ **Comité de handball 22 – remerciements :**

Mr HERRY adresse au Conseil Municipal les remerciements du Comité handball 22 pour la mise à disposition durant de nombreuses années du local situé sous la mairie.

▪ **Remerciements de Mr HERRY :**

Mr HERRY remercie ses collègues du Conseil Municipal pour les visites à l'hôpital de Lannion.

▪ **Réunion publique :**

Le 17 avril à 20 heures à la salle des fêtes.

▪ **Espace culturel :**

Pose de la « première pierre » le 18 avril prochain.

Fin de la séance à 20H50

Le maire

A. LUCAS